De la sorte, le gouvernement pourra, à la faveur d'une nouvelle délibération, s'assurer la collaboration de la majorité républicaine pour faire aboutir la réforme. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur donne lecture d'un certain nombre de déclarations très affirmatives de M. Poincaré à ce sujet.

M. POINCARE, président du Conseil. — Si je l'ai oublié après l'avoir dit tant de fois, c'est que je n'aurais vraiment pas beaucoup de mémoire. (Hilarité.)

BRETON. — Et vous avez reconnu qu'un gouvernement qui n'aurait pas avec lui la majorité républicaine sur toutes les questions n'aurait qu'une existence précaire.

LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Je ne me suis pas aperçu jusqu'ici de cette précarité.

BRETON. — Il dépend de vous qu'il en soit toujours ainsi.

LE PRESIDENT DU CONSEIL. — A condition que de votre côté vous vouliez bien marcher dans la voie que nous vous ouvrons (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche. — Exclamations sur divers bancs de gauche.)

BRETON. — Cela ne serait pas possible si, comme on l'affirme, vous prétendez substituer au projet transactionnel que nous attendons un projet de proportionnelle intégrale. Vous ne voulez pas être humilié, mais, en ce cas, c'est nous qui le serions, avec toute la majorité républicaine. (Applaudissements à gauche.)

JAURES. — Qu'entendez-vous par là ?

BRETON. — Où : Je ne vous en exclus pas, M. Jaurès.

M. MILLEVOYE. — Vous êtes donc le concierge de la République ? (Hilarité prolongée.)

BRETON. — En attendant, ce que nous savons du projet du gouvernement n'est pas fait pour rassurer la majorité républicaine, et si l'on veut nous imposer la proportionnelle intégrale, nous la combattrons avec toute l'énergie dont nous sommes capables. (Applaudissements sur divers bancs).

En terminant, BRETON fait remarquer qu'en s'associant au retrait de l'urgence, les proportionnalistes reconnaîtront que le projet qu'ils voulaient faire voter à toute force était tout à fait inapplicable. (Exclamations à droite.)

Importantes Déclarations

de M. POINCARÉ

« Si les adversaires de la réforme espèrent l'étouffer, ils devront commencer par renverser le Gouvernement. »

M. POINCARE, président du Conseil, monte à la tribune.

« Le gouvernement, dit-il, avait annoncé en arrivant au pouvoir son intention formelle de **réaliser la réforme électorale avec le concours de la majorité républicaine.** (Exclamations ironiques à gauche.)

» **Mais le devoir du gouvernement est de montrer le chemin à la majorité. S'il n'est pas suivi, il saura ce qu'il lui reste à faire.** » (Sensation.)

Le projet actuellement en délibération a le défaut d'être trop complexe. De plus, l'exiguïté des circonscriptions électorales rendrait en certains cas à peu près impossible l'application du quotient électoral, et le devoir du gouvernement est de proposer les rectifications nécessaires.

Il pouvait attendre que le projet eût été transmis au Sénat pour formuler ses propositions ; mais on a élevé contre cette procédure des objections auxquelles le gouvernement s'est rendu.

Nous acceptons donc le retrait de l'urgence, qui nous permettra de déposer, dans quelques jours à peine, et de faire voter **avant la séparation des Chambres** (vifs applaudissements) un projet dans lequel le gouvernement invitera la majorité républicaine à **le suivre ou à le renverser.** (Mouvements. Appl.)

A ce point de vue, le gouvernement est entièrement solidaire. Ses membres se sont mis d'accord à l'aide de concessions réciproques. Ils espèrent que le parti républicain agira de même.

Quant à nous, **nous tenons comme condamné le scrutin uninominal.** (Vifs appl. au centre et à l'extrême gauche), et nous considérons comme inacceptable le scrutin de liste pur et simple.

Le gouvernement républicain est assez fort pour accorder la justice à ses adversaires.

» Le gouvernement propose à la Chambre de confirmer les votes émis et « de maintenir la représentation des minorités et le quotient électoral » basé sur le nombre des votants.

Voilà le premier point. (Appl. prolongés. Protestations sur quelques bancs.)

J'entends des protestations sur les quelques bancs où siègent les réfractaires. (Exclamations à gauche.)

DES VOIX A GAUCHE. — Ce sont les républicains qui protestent.

M. POINCARE. — Non, ce ne sont pas les républicains, car le nombre des républicains hostiles à la réforme diminue tous les jours. (Appl.)

L'orateur continue : Après cette première répartition sur la base du quotient électoral, la plus large part sera faite au principe majoritaire, dans un but de transaction. Les circonscriptions seront élargies ; ce sera là une réforme qui honorera la Chambre.

Comment élargir les circonscriptions électorales avant d'avoir élargi les circonscriptions administratives ?

La réforme électorale, dans l'esprit du président du conseil, doit être la préface naturelle, et non la conclusion problématique de la réorganisation administrative. (Appl.)

Entreprenons donc la tâche qui s'impose à notre vigilance républicaine.

Il y aura une réduction légère du nombre des députés.

Le projet s'inspirera des déclarations antérieures et de celles faites en ce moment.

Le gouvernement s'opposera aux ajournements, et il attend de la loyauté des adversaires du projet qu'ils combattent franchement, à visage découvert. (Interr. sur quelques bancs.)

Les antiproportionnalistes protestent hautement contre les dernières paroles du président du conseil. Celui-ci les calme en assurant qu'il n'a rien voulu dire de blessant pour eux.

M. POINCARE termine ainsi : Si les adversaires de la réforme espèrent l'étouffer, ils devront commencer par renverser le gouvernement.

Sur ces mots, le président du conseil descend de la tribune au milieu d'acclamations enthousiastes. L'ovation se prolonge pendant plusieurs minutes.

L'opposition mitigée

M. THOMSON monte à la tribune, mais il est obligé d'attendre longtemps avant de commencer, car l'agitation persiste.

Enfin, le silence se fait. L'orateur proclame ses sympathies pour le scrutin de liste pur et simple avec circonscriptions réduites, qui assurerait, d'après lui, d'une façon suffisante, la représentation des minorités.

Quant au nouveau projet du gouvernement, M. Thomson le considère comme très dangereux.

Il déclare qu'il votera le retrait de l'urgence. Il entend de la sorte, comme du reste un certain nombre de républicains, se prononcer contre le principe de la représentation proportionnelle.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Les hommes que vous avez investis depuis toujours de votre confiance sont donc bien aveugles, puisqu'ils le soutiennent avec moi.

M. THOMSON. — Eh bien ! vous voulez imposer au pays un régime électoral qu'il ne connaît pas, dont il se méfie et contre lequel *se sont prononcés les Conseils généraux.*

La R. P. a pour elle tous les adversaires de la République. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'orateur s'occupe incidemment de l'expérience faite à Bordeaux, à l'occasion des élections municipales. Cette expérience a été faite de bonne foi.

M. D'ELISSAGARAY. — D'accord avec vos amis.

M. THOMSON. — C'est entendu. Mais que s'est-il passé pour l'élection de la municipalité ? Le maire a été élu au troisième tour, par 18 voix contre 17, et les onze adjoints ont tous été élus au bénéfice de l'âge.

VOIX NOMBREUSES A DROITE. — Aux voix !

M. THOMSON. — C'est là un exemple saisissant qui démontre l'impossibilité de constituer avec la proportionnelle une majorité de gouvernement.

M. THOMSON termine en disant qu'on ne fait pas la réforme électorale sans le parti républicain (Applaudissements sur les bancs anti-proportionnalistes.)

M. DELAHAYE annonce qu'il proposera, au cours de la deuxième délibération, que les membres de la présente législature ne puissent être éligibles à la législature suivante.

TOUT LE MONDE D'ACCORD

sur le retrait de l'urgence

Le retrait de l'urgence est ensuite mis aux voix.

Il est adopté par 558 voix contre 5.

La Chambre décide ensuite, par 462 voix contre 84, qu'il y a lieu de passer à une seconde délibération, et la séance est levée à huit heures.

Jeudi, Budget et Loi de dix heures.

La séance du matin

Hier matin la Chambre avait siégé.

Voici le compte-rendu bref de cette séance.

Paris, 4 juin. — Sous la présidence de M. Massé, la Chambre a poursuivi ce matin l'examen du budget général de 1913, par la discussion du budget de la justice.

MM. Braibant et Larquier ont présenté quelques observations sur la situation des magistrats et la réforme du notariat.

Briand, garde des sceaux, a répondu que ces deux questions étaient à l'étude et que des décisions favorables seraient prises incessamment.

M. Pourquery de Boisserin a plaidé en faveur de la magistrature coloniale, trop souvent sacrifiée, et de la situation des juges suppléants.

M. Peyroux est intervenu contre les abus scandaleux auxquels donnent lieu les jugements en matière d'accidents.

MM. Abel et Marietton préconisent une réforme profonde des cours et tribunaux.

Répondant à ces observations générales, Briand expose la condition actuelle de la magistrature et des modifications qu'il est urgent d'y apporter, notamment en ce qui concerne la suppression d'un certain nombre de tribunaux, la réforme des officiers ministériels, la réorganisation du code de procédure, le tableau d'avancement. L'orateur est très applaudi.

Les chapitres 1 à 4 sont ensuite adoptés et les débats renvoyés à jeudi matin.

AU SENAT

Paris, 4 juin. — La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. DUBOST.

Le Sénat commence par valider l'élection de M. Decker-David comme sénateur du Gers.

Le Débat sur les Poudres

On reprend aussitôt la discussion de l'interpellation de M. Cazeneuve sur la fabrication et le contrôle des poudres de guerre.

M. Henri MICHEL a la parole.

L'orateur ne partage pas l'optimisme de MM. Cazeneuve et Chautemps au sujet de la qualité de la poudre B. Il constate que le ministre de la marine a pleinement approuvé les conclusions de la commission Gaschard qui tendent à rendre la poudre B responsable de l'explosion de la « Liberté ».

Pour ma part, dit-il, dans mon rapport au nom de la commission d'enquête de la Chambre, j'ai laissé parler uniquement les témoignages de ceux qui ont vu ; je n'ai exposé que des faits absolument patents, je n'ai pas eu la prétention de faire œuvre littéraire. J'ai montré qu'aucune cause ne pouvait expliquer l'explosion de la poudre noire et des projectiles sur l'« Iéna » mieux que l'inflammation de la poudre B qui en était voisine, j'ai examiné avec la plus grande précision notamment l'hypothèse de la malveillance et celle de l'imprudence.

M. AIMOND. — La commission d'enquête de la Chambre a mis sur le même pied toutes les hypothèses.

M. MICHEL. — C'est très exact. Mais je réponds à ceux qui prétendent aujourd'hui que l'hypothèse de l'inflammation de la poudre B a perdu de sa force de vraisemblance. Je soutiens qu'il est pour ainsi dire impossible qu'à bord de l'« Iéna » on ait commis une imprudence telle que celle consistant à fumer dans les soutes.

M. Henri MICHEL. — M. Chautemps a laissé entendre que certains ouvriers de l'arsenal pouvaient avoir une certaine responsabilité dans l'explosion de l'« Iéna ».

M. CHAUTEMPS. — Pas le moins du monde. Je n'ai rien insinué en ce sens. J'ai simplement dit que les ouvriers de l'arsenal occupés à des réparations à bord de l'« Iéna » n'étaient pas encore revenus de déjeuner lorsque la catastrophe s'est produite et j'en ai conclu que le bâtiment était à ce moment là en quelque sorte abandonné.

J'ai accusé non pas des ouvriers de l'arsenal, mais un X quelconque, quelqu'un de ces propagandistes par le fait dont l'existence est beaucoup moins douteuse que celle d'un seul cas d'inflammation spontanée de la poudre B.

LA POUDRE B EST-ELLE INFLAMMABLE ?

M. Henri MICHEL s'efforce de démontrer que l'inflammabilité de la poudre B peut-être la cause prédominante de la catastrophe.

M. Chautemps nie que jamais la poudre B se soit enflammés spontanément ; or, le 3 février et le 19 février 1904 à Madagascar des gargousses de poudre B à l'alcool amylique radoubées ont pris feu spontanément ; le 28 juin 1905 à Tunis un fait analogue s'est produit ; de même à Oran le 21 novembre 1905, avec cette circonstance aggravante qu'il s'agissait ici de poudre neuve.

M. CAZENEUVE. — Il faudrait prouver qu'il s'agit bien là d'inflammation spontanée.

M. MICHEL. — Les rapports des commissions d'enquête l'établissent. Il y a d'autre part une chose certaine c'est que jusqu'à ces temps derniers lorsqu'on radoubait des lots de poudre qu'on avait des raisons de suspecter, jamais on ne recherchait les brins avariés, ni à bord ni dans les poudreries ; aujourd'hui on les recherche et on en a trouvé.

CE QU'IL FAUT FAIRE

L'orateur expose, à son tour, les mesures qui conviendraient de prendre pour éviter le retour des accidents dont souffre notre marine.

M. MICHEL. — La marine avait le droit de se préoccuper de la mauvaise qualité des poudres, puisque ce sont ses hommes, ses bâtiments qui sautent. Nous sommes en face d'un produit mal domestiqué qui peut avoir des révoltes terribles et nous devons en surveiller la fabrication et la conservation. La Commission d'enquête de la Chambre a formulé à cet égard des propositions très nettes, notamment au point de vue des stabilisateurs : elle a demandé le contrôle des services consommateurs sur les matières premières, la suppression définitive de la poudre noire, le noyage automatique des soutes, l'emploi exclusif de lampes de sûreté, etc.

M. DELCASSE. — Les réformes demandées ont été réalisées.

M. MICHEL. — Nos équipages peuvent avoir aujourd'hui confiance. L'horizon politique est noir de nuages ; il faut que notre armée et notre marine aient à leur disposition un matériel digne de leur valeur ; car de celle-ci nous ne doutons pas ; la pour n'est pas française. (Applaudissements.)

M. Cazeneuve maintient ses affirmations

Les théories de M. Michel sont combattues par M. Cazeneuve qui affirme à nouveau sa confiance dans les qualités balistiques de la poudre B.

M. CAZENEUVE. — Quand on parle de l'inflammation spontanée, cela veut dire que les poudres placées dans les conditions de la pratique (température, humidité, oscillations, etc...) peuvent s'enflammer spontanément. La commission d'études a cherché à se placer dans ces conditions.

Les expériences qu'elle a faites n'ont rien donné en faveur de cette thèse. On peut toujours faire exploser la poudre en la portant à 180° mais ce ne sont pas les conditions de la pratique.

Regardons l'avenir avec confiance.

CLOTURE DE LA DISCUSSION

Après une intervention de M. Chautemps et quelques observations de M. Aimond, la discussion générale est close.

L'ORDRE DU JOUR

M. Antonin DUBOST donne lecture de l'ordre du jour suivant, signé par MM. Cazeneuve, Grosjean, Lucien Hubert, Gaston Menier, Chautemps et Gry :

« Le Sénat, prenant acte des déclarations de M. le ministre de la guerre sur la réorganisation du personnel du service des poudres et salpêtres, sur les améliorations techniques de la fabrication de nos poudres et sur leur contrôle, enfin sur toutes les mesures de sécurité prises avec son collègue de la marine dans l'intérêt de la défense nationale,

» Leur exprime sa confiance pour l'achèvement rapide de ces réformes et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté.

Le Sénat s'ajourne à jeudi prochain à deux heures et demie dans les bureaux (nomination de la commission des finances) et à quatre heures et demie en séance publique.

La séance est levée à 6 heures 20.

Conseil des Ministres

Paris, 4 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les ministres ont tenu une courte séance consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le ministre de la marine a fait connaître, qu'en exécution du récent décret relatif à la constitution d'un état-major d'armée, il a, sur la proposition du commandant en chef de l'armée navale, désigné :

Le contre-amiral Nicol, en qualité de chef d'état-major d'armée ;

Le capitaine de frégate Mottez, en qualité d'adjoint au chef d'état-major d'armée ;

Conformément aux dispositions du même décret, le mécanicien inspecteur Delmedou, l'ingénieur en chef du génie maritime Berthet, l'ingénieur principal d'artillerie navale Boulique, le commissaire en chef Dupont, le médecin en chef Aubert, qui font partie de l'état-major de la 1re escale, sont en même temps affectés à l'état-major de l'armée navale.

Nouvelles Parlementaires

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Paris, 4 juin. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales a achevé ce matin l'examen de la proposition de loi qui a pour objet de modifier la loi sur les accidents du travail. Elle a adopté un certain nombre de décisions visant notamment les expertises médicales, la durée de l'action en indemnités qui est portée à trois ans, la possibilité de la conversion en capital des rentes inférieures à 100 fr., l'extension des bénéfices d'assistance judiciaire à la procédure d'appel.

M. Defontaine, rapporteur, a été chargé de s'entretenir de ses résolutions avec le ministre du travail. La commission a mis à son ordre du jour la question des familles nombreuses, elle entendra à ce sujet jeudi prochain, M. Chéron.

LA COMMISSION DES DOUANES

La commission des douanes s'est réunie ce matin. Après avoir ajourné à une date ultérieure les rapports de M. Haudos, sur les mélasses et de M. Crolard, sur les boîtes contre-plaquées, elle s'est entretenue de l'interpellation de MM. Lemire et Vaillant sur la cherté du blé. Elle a confirmé les diverses résolutions inscrites au rapport de M. Loth, tendant à repousser la suspension et la réduction des droits, mais à élargir l'admission temporaire. Sur l'amendement de M. Siegfried tendant à l'abaissement du droit à 5 francs, la commission a décidé de laisser à l'initiative du gouvernement le soin d'établir par une enquête les conditions d'opportunité d'une réduction du droit de douane de 7 fr.

LA CIRCULATION DES NOMADES

La commission pour la suppression du vagabondage et de la mendicité a décidé d'accepter sans modifications le projet qui lui revient du Sénat après avoir été voté à la Chambre au mois de décembre dernier, et qui concerne l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades.

Ce projet a surtout pour but de n'admettre en France à circuler les nomades venant de l'étranger qu'à la condition qu'ils justifient de leur identité, qu'ils soient munis d'un carnet anthropométrique.

M. Marc Réville a été nommé rapporteur.

STATISTIQUE SANITAIRE

M. Léon Bourgeois, ministre du travail, vient d'instituer auprès du service de la statistique générale de la France une commission interministérielle de statistique sanitaire chargée d'étudier les améliorations à apporter aux statistiques de la mortalité et de la morbidité et de préparer des cadres de comparaison internationale.

Le ministre a pensé qu'il y avait lieu d'étudier tout d'abord les conditions de la morbidité dans les collectivités soumises au contrôle de l'Etat. Le rôle de la commission sera donc en premier lieu de provoquer le groupement de documents dont l'analyse déterminera la fréquence des principales maladies et notamment de celles qui, comme la tuberculose, se développent surtout dans les agglomérations. Elle recherchera ensuite les moyens d'étudier ces informations en vue d'arriver à une connaissance précise de la morbidité et de la mortalité générales. En outre, la commission devra déterminer les moyens de dresser des statistiques de mortalité et de morbidité professionnelles.

LE CABINET DE M. DESCHANEL

Voici la composition du cabinet de M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés :

Chef du cabinet : M. Paul Imbert, ingénieur des manufactures de l'Etat, docteur en droit.

Chefs adjoint : MM. Auineau, avocat à la cour d'appel, docteur en droit ; Henri Dutreuil, secrétaire général de la Corse, ancien sous-préfet de Nogent-le-Rotrou.

Chef du secrétariat particulier : M. Pierre Bodereau, avocat à la cour d'appel, docteur ès lettres de l'Université de Paris.

Sous-chef : M. Léon Bouty, avocat à la cour d'appel, docteur en droit.

Secrétaire particulier : M. Maurice Bourdon, licencié en droit.

Au Maroc

FORMATION DE NOUVEAUX TABORS

Fez, 4 juin. — Les officiers instructeurs des tabors chérifiens ont appris cet après-midi à leurs hommes qu'ils étaient licenciés et les ont informés que ceux qui voudraient contracter un rengagement sous de nouvelles conditions pourraient le faire. Ces conditions comportent le serment de fidélité au Sultan et à la France, l'acceptation de toutes les mesures et de tous les ordres rendus nécessaires par les besoins de l'organisation, le souci de la discipline et le service.

Un délai de vingt-quatre heures est accordé aux hommes des tabors pour prendre une décision. Ceux qui accepteront seront répartis parmi les différentes unités, vraisemblablement dans la Chaouia, et ainsi solidement encadrés. Ceux qui n'accepteront pas seront évacués de Fez dans un délai de quarante-huit heures.

Le chef de la harka dispersée, El Hadj Amin, cherche à reconstituer cette harka, mais ses efforts semblent devoir rester stériles.

Les nouvelles de Sefrou et de Bahlil sont actuellement bonnes.

LES RENFORTS

Perpignan, 4 juin. — Un détachement du 3e régiment colonial, comprenant 360 soldats, sous-officiers et officiers, est parti pour le Maroc ce matin à 5 h. 30.

Les soldats du détachement ont été accompagnés à la gare par les musiques du 24e régiment colonial et du 53e régiment d'infanterie, par le général de division Moriez et les officiers supérieurs de la garnison.

Les troupes en partance ont montré beaucoup d'entrain. Malgré l'heure matinale, une foule considérable est venue saluer les coloniaux et leur adresser ses meilleurs encouragements.

Marseille, 4 juin. — Le vapeur « Anatolie », affrété par le gouvernement, partira le 7 juin pour Toulon, où il embarquera 850 hommes de l'infanterie coloniale, des chevaux et du matériel de guerre à destination de Casablanca.

LES SUCCES DU GENERAL LYAUTEY

Londres, 4 juin. — Le correspondant du « Times » à Tanger télégraphie :

« La grave défaite infligée aux insurgés par la colonne Gouraud a causé une grande sensation dans la région de Fez. On peut dire que le vent tourne.

» Le général Lyautey a produit la meilleure impression partout. Il a déjà gagné la confiance de la population ; ses opinions franches et excellentes en ce qui concerne la politique de l'avenir et la décision qu'il a prise de mettre fin aux erreurs nombreuses déjà commises, a causé aux Fezzans la plus grande satisfaction. »

La Reine de Hollande en France

ECHANGE DE TELEGRAMMES

Paris, 4 juin. — Au moment de quitter le sol français, la reine des Pays-Bas a adressé au président de la République le télégramme suivant, daté de Feignies :

« Au moment de quitter le sol de la France, je désire encore une fois, monsieur le président, vous réitérer mes chaleureux remerciements pour les inoubliables journées passées dans votre pays et pour l'accueil si sympathique qui m'a été offert par vous et par le peuple français.

J'exprime ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont donné des témoignages de leur sympathie et je forme les meilleurs vœux pour la prospérité de la France. »

Le président de la République a répondu par le télégramme suivant :

« L'aimable télégramme que Votre Majesté a eu la gracieuse pensée de m'adresser en quittant la France m'a bien vivement touché. Je suis sûr d'être l'interprète des sentiments du peuple français en exprimant de nouveau à Votre Majesté la joie qu'il a eue de pouvoir lui témoigner sa respectueuse sympathie pour elle et sa cordiale estime pour la belle et noble nation néerlandaise.

Je puis assurer Votre Majesté que nous garderons un précieux souvenir de son séjour à Paris et de celui de Son Altesse royale le prince des Pays-Bas et je prie Votre Majesté d'agréer les vœux très sincères que je forme pour son bonheur et celui de la famille royale, ainsi que pour la prospérité des Pays-Bas. »

Les Manifestations en Belgique

APRES LES ELECTIONS

Les Fusillades de Liège

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR LA SOIREE TRAGIQUE DE LUNDI

Liège, 4 juin. — Voici le récit circonstancié des troubles qui ont eu lieu hier soir à Liège :

Vers cinq heures, une foule nombreuse couvre les places Verte et Saint-Lambert. Tout à coup apparaît un drapeau rouge suivi d'un groupe bruyant qui se dirige vers les bureaux de la « Gazette de Liège », où un manifestant arrache un drapeau tricolore et le remplace par un drapeau rouge.

Un cortège de quelques centaines de manifestants se forme ensuite et s'en alla, entouré d'agents. Des carreaux furent brisés au local des Métiers et des Négoces et au couvent de la rue sur la Fontaine. On siffla devant le collège des Jésuites.

Au boulevard Piercot, l'officier commandant une compagnie de gardes fit sortir les hommes, baïonnette au canon. Le cortège acclama les gardes, criant « crosse en l'air », puis, sans que la garde eût autrement à intervenir, il regagna le centre de la ville.

La foule s'amassa, toujours plus houleuse, dans les environs de la place Saint-Lambert, de la place du Marché et de la place Verte ; elle bloqua les tramways et en décrocha les voitures, qui furent jetées hors des rails et poussées en travers de la chaussée de façon à former barricade.

La police et la garde civique essayèrent de faire circuler la foule. Une grêle de pierres s'abattit dans leur direction. Un chasseur fut blessé.

COUPS DE FEU

A ce moment arrivèrent, appelés par le bourgmestre, les gendarmes à cheval qui repoussèrent la foule sabre au poing. On commença à invectiver les gendarmes pendant qu'ils s'avançaient sur la place Saint-Lambert.

Des manifestants arrachèrent les planches d'une palissade pour les lancer sur les chevaux ; un agresseur fut bessé et renversé, et une clameur formidable monta de la foule. Les gendarmes reculèrent ; le blessé fut transporté dans un établissement devant lequel la foule s'amassa. Le député socialiste Troclet essaya de calmer les manifestants, mais en vain.

Tout à coup, un coup de feu est tiré de la foule. Les gendarmes chargent. Après que la gendarmerie eût déblayé la place Verte et la place Saint-Lambert, 300 manifestants se massèrent devant la « Populaire ».

Entre temps, la gendarmerie s'était retirée sur la place du Marché et dans la rue Léopold. Mais, à ce moment, la foule massée devant la Maison du Peuple, se porta vers la place Saint-Lambert, tirant en l'air des coups de revolver. Deux établissements ont eu leur devanture entièrement saccagée. Les manifestants brandissaient des tables et des chaises.

A neuf heures quinze, les désordres augmentent, un détachement de gendarmes arrive place du Marché. Les manifestants continuent à briser les bancs et les tables et toutes les grandes glaces des magasins de la place Verte. Des coups de feu éclatant à chaque instant ; le sac des magasins continue.

La gendarmerie avance, mousqueton au poing. Les manifestants sont refoulés vers la rue de l'Official et la place du Théâtre. A ce moment, le désordre est à son comble. Des coups de feu sont tirés sans interruption. En présence de la situation, la gendarmerie à cheval intervient. Les gendarmes ont le browning en main. Les manifestants fuient.

LES GENDARMES TIRENT

Deux ou trois gendarmes sont blessés à coups de briques. La gendarmerie prend possession de la place Verte. Elle est accueillie par des coup de revolver qui partent de la Populaire.

Le chef du détachement crie alors : « Tir à volonté ! » et les gendarmes tirent sur les manifestants, qui s'enfuient à l'intérieur de l'établissement. Les coups de feu échangés de part et d'autre durent plusieurs minutes.

La fusillade est suivie d'un moment d'accalmie. A ce moment, deux hommes sortent de la Populaire agitant une canne à laquelle est attaché un mouchoir blanc. « Il y a des tués », s'écrie l'un d'eux.

Après quelques minutes de silence, s'élève de la « Populaire » le chant de la « Marseillaise », repris en chœur par tous les manifestants. Sur les dalles de la salle populaire, trois hommes gisent dans une mare de sang. L'un d'eux est emporté râlant. Les blessés sont au nombre d'une vingtaine environ.

A l'extérieur, les gendarmes, toujours l'arme au poing, continuent à surveiller la Populaire, toutes les rues sont barrées et gardées par la gendarmerie et la garde civique. Les grandes places du centre sont transformées en zone neutre. L'émeute paraît apaisée.

FEUILLETON DU 5 JUIN

LA FIANCÉE DU Condamné

PAR

Henri DEMESSE

— Vous voulez parler sans doute, dit Philippe Darsay, de cette cause célèbre déjà nommée le « Drame de l'Ile St-Louis » ?

— Précisément, répondit sir James Nortley. Au surplus, voici les faits : il est bon de les récapituler pour sir Tom Sidney, qui ne connaît pas l'affaire...

Sir Tom opina du geste.

Le richissime baron de Harting, commença sir James, a été assassiné dans un hôtel de l'Ile Saint-Louis, qu'il habitait avec sa femme, une magnifique créature.

Sir Tom interrompit ici son associé.

— Vous n'avez pas l'intention, dit-il en riant, de prendre une femme pour agent à Paris ?

Philippe Darsay protesta.

— Pourquoi pas ? demanda-t-il... Pourquoi pas ?... Je suis d'avis, moi, bien au contraire, qu'une femme ferait, à Paris surtout, merveilleusement notre affaire. Mais continuez, sir James... Continuez...

Sir James reprit :

— Mon cher Philippe, dit-il, je crois en effet qu'une femme ferait fort bien notre affaire ; mais, j'en suis certain, nous pouvons avoir mieux.

— Bah ! fit sir Tom... Expliquez-vous...

— Nous aurons mieux, poursuivit sir James, si nous pouvons avoir pour nous représenter là-bas l'assassin du baron de Harting.

— Mais, demanda Philippe, l'assassin du baron n'est-il pas un saltimbanque nommé Matapan ?

— On l'a cru tout d'abord, dit sir James ; mais l'instruction a révélé des faits éminemment curieux... Oh ! j'ai suivi toute cette affaire avec la plus grande, la plus excessive curiosité.

— Quels faits ? fit sir Tom.

— Voici, reprit sir James... Le baron de Harting a épousé, il y a vingt ans, une jeune fille nommée Berthe Cointet, qui avait eu pour amant un nommé Albert Chassaing, qui se suicida. La jeune fille avait eu de son premier amant un enfant.

— C'est un roman que vous me racontez-là, mon cher, interrompit plaisamment sir Tom.

— Un vrai roman, répondit sir James... Mais, attendez, le roman va se conser tout à l'heure... Le mariage du baron et de la fille séduite se fit.

— C'est compliqué ! dit sir Tom.

— Attendez ! continua sir James... Suivez bien... Vingt années se passent... l'enfant est devenu médecin...médecin très habile même.

— Dans tout cela, dit sir Tom, je ne vois pas poindre notre agent parisien.

— Attendez ! dit sir James.

— Le bâtard par un moyen scientifique ingénieux, empoisonne l'enfant issu du mariage de sa mère avec M. de Harting, puis il tue M. de Harting.

— Mais dans quel but le bâtard commet-il ces deux crimes ? demanda sir Tomes, vraiment intéressé.

Sir James continua :

— Le bâtard, en tuant son frère, faisait disparaître l'héritier légitime de M. de Harting, il mettait sa fortune ès-mains de la veuve, sa mère qui l'adore, et de qui, dès lors, il pouvait avoir ce qu'il voulait.

— Ce bâtard est, par ma foi, un fort habile homme, dit sir Tom. Mais achevez la suite...

— Ah ! la suite... dit sir James, la suite... Malheureusement, l'instruction a tout révélé grâce à l'habileté du magsitrat instructeur, un certain M. de Cros.

— Ah ! dit sir Tom. Eh bien ! que concluez-vous ?

Sir James Nortley se leva.

Son visage rayonnait d'audace et d'énergie.

— Je conclus, messieurs, dit-il, que le docteur Maxime Cointet sera condamné à mort. Je dis que nous devons mettre tout en œuvre pour l'arracher à la justice... Je dis que si nous y parvenons, nous pourrons lui refaire une identité, et qu'il constituera pour nous, cet homme habile, audacieux, instruit, un agent de premier ordre que nous installerons à Paris et sur la fidélité de qui nous devons absolument compter, puisque d'un mot nous pourrions l'envoyer sur l'échafaud.

Sir Tom haussa les épaules...

— Impossible ! dit-il... Folie, imagination, chimère !... Comment arracher à la justice, et surtout à la justice française, un homme condamné à mort ?

Sir James Nortley le regarda un instant fixement

— Avec de l'argent, rien n'est impossible, dit-il... Ouvrez-moi un crédit d'un million et je me charge de tout...

Les associés furent enthousiasmés par les paroles de leur président, qui venait de leur apparaître quasi transfiguré, superbe de confiance en soi et de courage.

— Allons, reprit sir James, n'hésitez pas... Je réussirai, j'en suis sûr... Voulez-vous me donner un million ? Je pars demain pour la France, et avant deux mois le condamné à mort sera à Paris l'agent principal de notre société.

Les associés n'hésitèrent plus.

Philippe Darsay signa un chèque d'un million sur la Banque d'Angleterre, payable au porteur. Sir Tom Sidney le signa à son tour, et enfin sir James y apposa sa griffe, car, d'après les statuts, les chèques tirés sur l'association n'étaient valables qu'à la condition expresse qu'ils fussent paraphés par les associés — précaution que les hardis coquins avaient cru devoir prendre l'un contre l'autre...

Puis les trois hommes se levèrent.

— La séance est close, dit sir James Nortley.

Sir Tom Sidney et Philippe Darsay souhaitèrent bon voyage à leur président, et chacun se retira de son côté.

En montant dans un bas pour se faire conduire au Green-Cottage, sir James donna l'ordre au cabman d'aller vite.

Puis, tandis que la voiture filait rapidement :

— Et maintenant, dit-il, à nous deux, Julie Belcourt... à nous deux !... Avant longtemps, je n'aurai plus rien à craindre de toi !... Avant longtemps, sir James Nortley disparaîtra pour faire place au comte de Lornac, qui reparaîtra dans le monde parisien avec une fortune colossale, digne de son grand nom, lorsqu'il sera l'époux de la riche héritière du baron de Harting.

En effet, sir James Nortley et le comte de Lornac ne faisaient qu'une seule et même personne.

XIX

L'hôtel de l'« Homme-Armé » est situé au milieu de l'une des rues les plus populaires de Montmartre, la petite rue Marcadet.

Cette rue est habitée par de pauvres viables qui peinent tout le jour dans d'affreux taudis, où jamais le soleil ne pénètre.

L'hôtel de l'« Homme-Armé » prend sa dénomination de ce fait qu'au-dessus de la porte cochère par laquelle on pénètre dans la cour, une statuette représentant un chevalier armé de pied en cap a été grossièrement sculptée dans la pierre.

C'est dans cet hôtel borgne que la troupe Matapan, hommes et bêtes, logeait.

Le propriétaire de cette auberge avait concédé aux saltimbanques une sorte de grange sise à côté de l'écurie.

Là, ils s'étaient installés tant bien que mal.

Bêtes et gens y vivaient fraternellement côte à côte.

Depuis l'arrestation de Matapan et de Rosita, Julie était restée avec le second du maître : Rodriguez.

Celui-ci courait tout le jour avec la troupe animale, les places circonvoisines donnant çà et là des représentations dont le maigre produit servait aux dépenses du ménage.

Le couple était mal coté par les habitants du quartier. On disait pis que pendre des saltimbanques. Chacun avait sur leur compte une histoire fâcheuse à raconter.

On était superstitieux, aux alentours, et on accusait volontiers ces bohémiens de jeter de mauvais sorts. Mais on avait fait des démarches — des commères fortes en gueule qui foisonnent par là — auprès du propriétaire de l'auberge de l'« Homme-Armé », pour qu'il se décidât à expulser ces misérables.

Il était urgent de prendre des mesures pour se mettre complètement à l'abri de leurs méfaits. Ces gens-là devaient être, en effet, capables de tout.

On verrait qu'à la longue, — si on les laissait trop longtemps séjourner dans le quartier, — ils feraient un mauvais coup !... disait-on.

Comme on regretterait plus tard de n'avoir pas été plus circonspect !

Naturellement, on ne s'était pas fait faute même de les calomnier.

On avait d'ailleurs beau jeu contre eux. On n'ignorait pas qu'ils se trouvaient mêlés au drame de l'Ile Saint-Louis. On assurait que Rosita, la prétendue fille de Matapan, la jeune danseuse de corde, avait été la maîtresse du docteur Cointet, de l'empoisonneur.

Si les saltimbanques étaient restés à Paris, c'est qu'ils y avaient été contraints par la justice !

Ils devaient avoir un rude compte à régler avec elle !

Assurément, ils ne sortiraient pas indemnes du procès engagé !

On apprendrait certainement, avant longtemps même, qu'ils avaient peu ou prou prêté les mains à l'empoisonnement.

Quand Julie faisait cuire pour le repas de la « troupe » une appétissante soupe aux choux, toutes les commères de la rue se réunissaient pour voir la vieille sorcière s'occupant de sa cuisine, à coup sûr infernale.

La malignité, là comme en bien d'autres coins de la ville, ne le cédait pas à la sottise.

Assurément, le docteur Coistet avait fait préparer par Julie le poison dont il s'était servi pour tuer le jeune enfant du baron de Harting.

Ces saltimbanques bohémiens connaissaient si bien les herbes malsaines.

Ils savaient si bien les mélanger pour en composer des poisons subtils qui ne laissent pas de traces. — ce, bien entendu, tout en prononçant des paroles magiques, suivant les vieilles recettes fournies par la Cabale.

(A suivre).